

LA GAZETTE d'AGUILCOURT

BULLETIN COMMUNAL d'INFORMATION

N°203

juin 2002

Site Internet : <http://www.aguilcourt.com>

Dimanche 1^{er} SEPTEMBRE

BROCANTE d'AGUILCOURT

Inscriptions et Renseignements :

en Mairie tél : 03 23 79 74 14 ou

auprès de Guy MILLART tél : 03 23 23 80 16

Le Mot du Maire

Cette année, la Fête Patronale a bénéficié de la clémence de la météo...

Le milieu rural sauvegarde la tradition de ces fêtes de village qui induisent une ambiance festive le temps d'un week-end. Cet événement est l'occasion de rencontres entre les habitants de cette petite communauté qu'est un village. Une particularité de la vie en milieu rural est de pouvoir connaître ses

voisins : quelquefois c'est un inconvénient, souvent – fort heureusement – cela installe une convivialité qui contribue à améliorer le cadre de vie.

Vendredi dernier, la rupture d'une canalisation du réseau d'adduction a interrompu l'approvisionnement en eau potable de quelques rues du village. Il n'a pas été possible de vous prévenir de cet incident mais les services de la SAUR ont agi avec diligence pour rétablir très rapidement la distribution.

Notre village a été cité dans un article paru dans le quotidien l'Union de mercredi dernier (édition de Reims) et nous nous serions bien volontiers passés de cette « publicité »...

Il semble établi qu'un trafiquant a eu la possibilité d'écouler de la résine de cannabis dans notre village. S'il y a vente, c'est qu'il y a usage et usagers. Ce problème n'est pas nouveau mais ce n'est pas pour cela qu'il n'est pas inquiétant .

Il est reconnu que l'usage de ces produits peut entraîner à terme des séquelles neurologiques et que chez certains individus, il peut provoquer des troubles graves (schizophrénie) ; et il ne faut pas oublier tout simplement un affaiblissement des réflexes ou une excitation préjudiciables à l'exercice de la conduite automobile.

Un autre risque relève du prosélytisme lié à l'usage de stupéfiants : proposer un « joint » à un novice... qui accepte pour faire comme les autres, pour goûter à l'interdit est une des causes de l'extension rapide du phénomène.

Le dernier risque - et non des moindres - consiste en l'implantation de filières lucratives de revente de produits illicites : ce trafic est rémunérateur et apparaît à certains comme une source d'argent facile. L'éventualité d'avoir des comptes à rendre, un jour ou l'autre, à la justice devrait faire réfléchir l'éventuel candidat « dealer ».

Le rôle de prévention le plus efficace doit être accompli au sein du milieu familial.

Un livret d'information sur les risques induits par les produits stupéfiants est disponible en Mairie.

Jean-Marc LE GOUELLEC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juin 2002 - Tous les conseillers présents

FIXATION DE LA REPARTITION DES MONTANTS DES CONCESSIONS ENTRE LA COMMUNE ET LE C.C.A.S.

A la demande de la Trésorerie de Guignicourt, le Maire a sollicité le Conseil Municipal, pour connaître son avis sur la répartition du montant des concessions du cimetière, entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'attribuer 100 % de ce montant au C.C.A.S.

FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX SEJOURS EN CENTRE AERE

La Commune de Guignicourt et l'Association Familles Rurales de Cormicy, ont informé le Maire que les Centres Aérés qu'ils mettaient en place durant les vacances d'été, pouvaient accueillir les enfants de la commune d'Aguilcourt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'attribuer une subvention de 2,50€ par enfant et par jour de présence au bénéfice des résidents de la commune.

Ces subventions seront directement versées aux Centres Aérés.

DEMANDE D'ADHESION A UNE CAMPAGNE NATIONALE ANT-OGM

Le Maire a donné lecture d'un courrier émanant de diverses associations agricoles et écologistes, sollicitant les Conseils Municipaux pour l'adoption d'arrêtés municipaux et la prise de délibération en faveur d'une commune sans cultures de plantes transgéniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a souhaité prendre une délibération, dans l'intérêt de la santé publique et de la protection de l'environnement, invitant l'Etat à prendre toutes les précautions avant d'autoriser les cultures en plein champ de plantes génétiquement modifiées. Le Conseil Municipal a souhaité la promulgation d'un arrêté municipal interdisant pour trois ans la culture en plein champ de plantes génétiquement modifiées. Cette décision fera l'objet également d'une déclaration publique en faveur d'une commune sans culture de plantes transgéniques.

PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2003 DU F.D.S.V.

Suite à la demande émanant du Département de l'Aisne, le Conseil Municipal a souhaité programmer pour l'année 2003, la réfection des bordures de trottoirs du Hameau de Merlet.

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION ASSAINISSEMENT

Le Maire a proposé la création d'une Commission d'Assainissement qui aura pour rôle d'élaborer le règlement Assainissement des nouveaux arrivants et de surveiller la bonne marche du système d'assainissement actuel.

MM. Jean-Marc LE GOUELLEC, Laurent FOISSY, Guy MILLART et Jean PETIT ont souhaité faire partie de cette Commission.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

→ Monsieur Gérard PREVOT, Délégué de la Commune auprès du Syndicat des Eaux de Guignicourt, a présenté au Conseil Municipal le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat qui a eu lieu le 23 mai 2002 en Mairie de Guignicourt.

→ Le Maire a informé les Conseillers du contenu des différents comptes-rendus des réunions de bureau de la Commission Finance et Administration Générale et du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

→ Monsieur Laurent FOISSY a demandé l'apposition d'une plaque de rue à l'angle de la rue Julien Fenaux et de la rue du 80° R.I.

Prochaine séance : Vendredi 5 juillet 2002 à 20 h.

CELEBRATION DU 14 JUILLET

le Samedi 13 juillet :

→ vers 22 heures, **BAL PUBLIC** dans la cour de la Mairie

→ vers 23 heures, **FEU d'ARTIFICE** proposé par la Commune et tiré dans le jardin communal, rue du moulin.

LE DIMANCHE 14 JUILLET :

→ à 11 heures, dépôt de gerbe au Monument aux Morts ; cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.

→ à 15 heures, remise de friandises aux enfants, jeux de la Commune.

→ à 22 heures, retraite aux flambeaux dans les rues de la commune. Les lampions seront distribués gratuitement aux participants.

SORTIE AU CIRQUE

A l'occasion du passage à Reims du Cirque PINDER, la Commune et l'Association ALMA ont invité les enfants du primaire à assister à ce spectacle le jeudi 4 juillet.

Les participants à la sortie seront acheminés à Reims par autocar ; rendez-vous est donné à 12h45 devant la Mairie.

ETAT CIVIL

Le 15 juin, **Michèle et Dominique JOUDART** ont reçu en l'église d'Aguilcourt le sacrement de leur union. Récemment baptisée, Michèle a tenu à célébrer devant l'abbé BAUDOUX son mariage avec Dominique qui avait été prononcé civilement en Mairie d'Aguilcourt le 8 juillet 1989. Nous leur adressons nos plus chaleureux vœux de bonheur.

Le 22 juin, **Sabine AUGER et François PIERRE** se sont unis en Mairie d'Aguilcourt. Nous leur adressons nos meilleurs vœux de bonheur et présentons nos sincères félicitations à Madame et Monsieur François AUGER.

RESULTAT DU 2^{EME} TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES

RESULTATS D'AGUILCOURT

Inscrits : 252 Votants : 166 soit 65,87 % de participation
Exprimés : 162

René DOSIERE	88 voix	54,3 %
Jean-Claude LAMANT	74 voix	45,7 %

RESULTATS DE LA CIRCONSCRIPTION

René DOSIERE	54,4 %
Jean-Claude LAMANT	45,6 %

M. René DOSIERE est reconduit dans ses fonctions de député de l'Aisne.

Pour information, nous publions également les résultats des 4 candidats les mieux placés au premier tour, à Aguilcourt :

Candidat	Nombre de voix	Pourcentage des votants
René DOSIERES (PS)	62	35,4%
Anne Marie FOURNIER (FN)	41	23,4%
Jean-Claude LAMANT (DD)	24	13,7%
Philippe MALPEZZI (UMP)	22	12,6%

LA R.T.A. PROPOSE LA CARTE JEUNE

La R.T.A. propose aux Jeunes de moins de 18 ans une Carte Jeune au prix de 15 Euros qui permet d'emprunter gratuitement toutes ses lignes régulières d'autobus (ainsi que celles du C.S.Q.T.) pendant les vacances scolaires.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le C.I.T.A. au 03 23 75 00 00

15EMES FOULEES AGUILCOURTOISES : LES RESULTATS

81 participants se sont alignés sur la ligne de départ de cette quinzisième édition des Foulées Aguilcourtoises. Une forte chaleur a entravé les performances des participants. Gilles FRICOTTEAUX a parcouru les 9750m en 31mn26s alors que Nathalie CHEVALIER, première féminine, a parcouru la distance en 39mn20s. Du coté des Aguilcourtois, Nicole ISCH

est arrivée 66^{ème} en 52mn30s et Jean-Luc DELACHAMBRE est classé 70^{ème} en 55mn49s.

Félicitations à tous les participants et nous adressons nos remerciements à Gérard ISCH, aux membres du Comité des Fêtes et aux bénévoles pour leur participation à l'organisation de cette course.

L'assistance sanitaire de cette épreuve était assurée par :



Les AMBULANCES Christian LEBLANC
9, rue Robert TOURTE
GUIGNICOURT tél : 03 23 25 63 63

LE CONSEIL GENERAL A VOTRE ECOUTE

Les pourcentages d'abstention globalement constatés lors des dernières élections montrent un désintéressement certain d'un nombre important de citoyens pour la politique et les politiciens. Un des reproches souvent exprimé par les électeurs est de constater qu'en dehors des périodes de campagne électorale, les hommes politiques ne se soucient pas beaucoup des aspirations de leurs électeurs...

Le Conseil Général est un partenaire important des communes rurales : il participe au financement des investissements communaux en matière de voirie, de scolarisation primaire, d'aide sociale, de sécurité civile et de cadre de vie.

Dans le dernier numéro de « l'AISNE » (magazine du Conseil Général) était inséré un **QUESTIONNAIRE** que vous devez renvoyer avant le 15 août prochain et qui vous permet de faire part de vos attentes pour l'avenir aux Membres du Conseil Général de l'Aisne.

Vous avez la parole pour donner votre avis sur les grandes orientations que prendra le Conseil Général de l'Aisne pour les dix années à venir : profitez de cette opportunité qui vous est offerte !

Si vous désirez un autre exemplaire de ce questionnaire, demandez-le au 03 23 24 60 06.

RANDONNEES DE L'O.N.F.

La Communauté de Communes de la Champagne Picarde vous propose, en partenariat avec l'Office National de Forêts, un programme de Randonnées Pédestres et en V.T.T. pour vous faire découvrir les attraits de notre région. Un fascicule de présentation des différents circuits est consultable en Mairie.

Pour de plus amples renseignements et pour vous inscrire, veuillez contacter :

le POINT VILLAGES

Place de la Gare – 02820 Saint Erme
Tél : 03 23 22 31 90

DECLARATION PUBLIQUE EN FAVEUR D'UNE COMMUNE SANS CULTURES DE PLANTES TRANSGENIQUES (OGM)

Manifeste proposé par le collectif Anti-OGM 97,rue Pelleport 75020 PARIS

- *Les cultures commerciales d'OGM ne présentent pas d'intérêt économique démontré pour les agriculteurs. Dans leur grande majorité (70%), les consommateurs répètent depuis plusieurs années leur refus de consommer des aliments contenant des ingrédients issus d'OGM. Or aujourd'hui, il n'est pas possible de faire cohabiter cultures OGM et non-OGM du fait des contaminations polliniques inévitables.*

*Les cultures commerciales de plantes génétiquement modifiées ne se justifient pas non plus du point de vue **environnemental**. En effet, elles ne suppriment pas le recours aux herbicides, alors que des solutions alternatives efficaces existent, qui vont davantage dans le sens d'une agriculture durable. Les risques à long terme découlant de l'apparition de résistances (insectes, plantes adventices) et du transfert de gènes à des plantes sauvages **ou** à des microorganismes, sont encore trop peu connus.*

Il n'existe pas de réglementation au sujet des distances à respecter entre cultures OGM et cultures traditionnelles de la même espèce. Ces cultures traditionnelles pourront être contaminées par le pollen OGM avec à la clé, des préjudices économiques. Or la responsabilité de ceux qui commercialisent les semences OGM et de ceux qui cultivent des OGM n'est pas légalement reconnue ; les assurances pour couvrir d'éventuels dommages ne sont pas obligatoires. Dans

ces conditions, les litiges et affrontements entre agriculteurs peuvent constituer une menace pour la paix civile que le maire est pourtant tenu d'assurer.

Ce préjudice économique est évident puisque des cultures biologiques existent sur le territoire de la commune, et que toute contamination OGM de ces cultures entraînerait automatiquement un déclassement des récoltes.

En vertu des considérations qui précèdent, le maire et le conseil municipal unanime se déclarent opposés, jusqu'à nouvel ordre, aux cultures OGM à des fins commerciales ou expérimentales sur le ban communal.

LA GAZETTE D'AGUILCOURT

Conception et mise en page : Jean-Marc LE GOUELLEC

Comité de rédaction : J. BEGUIN - M. KIELB - J.M. LE GOUELLEC